

Communauté de Communes du
Pays Riolois

RIOZ

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 4 juillet 2011

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général - Zoom sur le bourg (Nord)

Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire du 26 juin 2023



Zonage approuvé après modification et
modification simplifiée par délibération de la
CCPR le 02 décembre 2024



Plan au 1:2 000

Zonage

- UA : Cœurs urbains denses et cœurs villageois historiques
- UBa : Secteurs résidentiels à densité modérée et à structurer par une intensification urbaine
- UBB : Secteurs urbanisés et traversés villageois à structurer et à pacifier
- UE : Secteurs d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
- UP : Secteurs bâtis à fort intérêt patrimonial (château, demeure)
- UV : Zones urbanisées de moyenne à faible densité visant une intensification verte (continuités végétales, insertion paysagère...)
- UY : Sites et zones d'activités économiques, mixtes ou à dominante d'industrie et d'artisanat
- 1AU : Zones d'urbanisation à vocation mixte ou résidentielle des secteurs urbains denses
- 2AU : Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLUi pour son ouverture à l'urbanisation
- 2AUy : Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUi pour son ouverture à l'urbanisation
- A : Parcelles agricoles à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique
- AM : Parcelles agricoles à préserver ou à créer en secteur urbain ou en frange urbaine
- AP : Zones agricoles protégées pour des raisons paysagères et/ou écologiques
- N : Parcelles naturelles à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
- NL1 : Hébergements touristiques et équipements légers de tourisme
- NL2 : Activités sportives et de loisirs existantes et leur potentielles extensions
- NS : Sites de préservation stricte des réservoirs de biodiversité et périmètre des ressources stratégiques (captage eau potable...), risques naturels, ...
- Limites des zones

Prescriptions :

- Tracés et caractéristiques des voies (L151-38)
- Emplacements réservés (L151-41-1° à 3°)
- Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Patrimoine bâti ponctuel hors monument historique (bâti remarquable, croix, calvaire, pont...)
 - Édifices civils et religieux remarquables (hors Monument Historique)
- Cônes de vue

- Arbres remarquables
- Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Haies, ripisylves, alignements d'arbres
 - Boisements, bosquets
 - Vergers, vignes, jardins, parcs
 - Arrêté Préfectoral de Protection Biotope
 - Zones humides
 - Bocages

Risques et nuisances

- Secteur affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres
- Atlas des zones inondables (PHEC)
- Risque de retrait/gonflement des argiles
 - Aléa moyen
- Risque d'effondrement
 - Cavités souterraine

Informations complémentaires

- Bâtiments agricoles
- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments
- Parcelles
- Axes routiers principaux
- Voies ferrées
- Hydrographie

0 50 100 150 200 250 m

Sources : Données cadastrales DGFIP 2023-04 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND



Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Création d'un stationnement sur l'espace public	Commune	1270
2	Espace en attente pour un futur accès (cheminement doux ou routier)	Commune	4978
3	Rouclage viaire	Commune	952
4	Création de systèmes collectifs de traitement des eaux usées	Commune	2560
5	Rhizosphère	Commune	4799
6	Création d'un bâtiment pour l'accueil de public	Commune	1577
7	Création d'un parking communal	Commune	175
8	Création d'un cheminement piéton	Commune	679
9	Création d'un cheminement piéton	Commune	653
10	Création d'un accès voirie	Commune	121
11	Création d'un accès voirie	Commune	228